

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
11 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE
11 mars 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	07
Votants	12

L’AN DEUX MIL VINGT CINQ, le 28 MARS, à 17h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Corinne **DROUEN** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

EXCUSÉS : Madame Sophie DIERRE donne pouvoir à Madame Corinne DROUEN, Madame Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel DABOUT, Monsieur Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Anne JOSEPH donne pouvoir à Madame Emmanuelle MELLOT-KRISTY, Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur Didier PAPELOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Madame Sophie NGUYEN VAN MAI.

FIXATION DU TAUX DE FONGIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L’ANNÉE 2025
Nomenclature M57

Monsieur le Maire rappelle à l’ensemble du conseil municipal que le Conseil a validé le passage à l’instruction budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Maire précise que cette nomenclature prévoit que dans le cas où les délais de gestion d’une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas d’un dispositif suffisant, il est proposé d’autoriser monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés,

FIXE le taux de fongibilité de crédits à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

